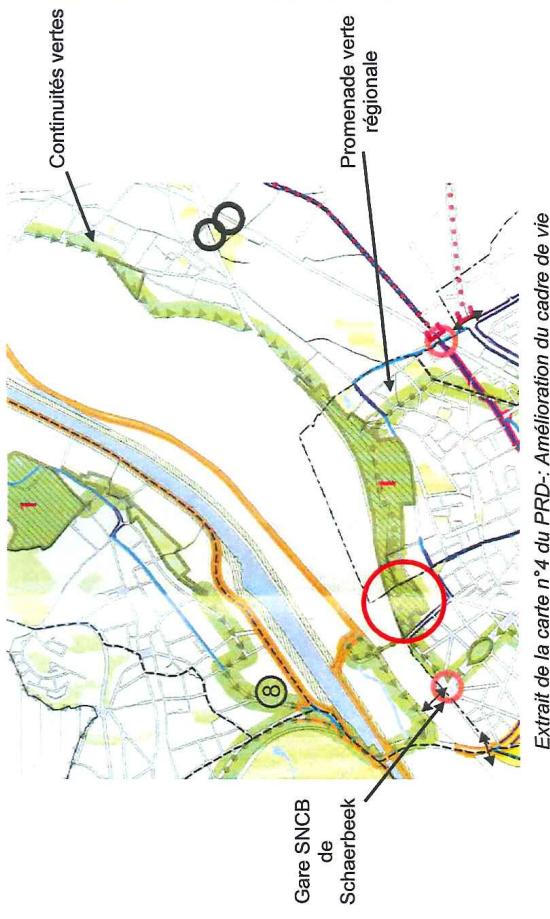


■ MAILLAGE VERT



6.4 PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT (PCD)

(Dossier de Base – oct. 1997/ point 2.5 Politique de Maillage Vert et de Gestion de la Nature)

Selon le PCD le site du Parc Walckiers est repris comme zone d'intérêt écologique et devrait faire l'objet d'un plan d'aménagement mettant en valeur ses parties accessibles (aménager l'entrée du parc en continuité avec le Moeraske et avec le passage de la Promenade Verte Régionale).

6.5 PLANS PARTICULIERS D'AFFECTATIONS DU SOL (PPAS)

Selon le PPAS n°43 du 30 septembre 1993 (date d'approbation par l'Arrêté de l'Exécutif): « le parc Walckiers présente une grande valeur du point de vue de l'étude de l'action humaine sur la nature ».

Le PPAS définit 3 zones distinctes :

- La partie boisée au plan des affectations
- La partie ouverte et en partie en friche au plan des affectations
- La partie en friche partiellement aménagée avec des jeux pour enfants au plan des affectations

Ces zones ont été déterminées à l'aide du dossier d'évaluation établi en mai 1990 par la division « nature et espaces verts » de l'IBGE.

Le PPAS précise que la gestion appropriée du site consiste à préserver les caractéristiques typiques du parc en style anglais tout en respectant particulièrement la clairière et en permettant le reboulement naturel du bois.

- espace vert assurant un rôle de relais paysager et/ou social et/ou écologique sur les continuïtés vertes.
 - Cette carte nous permet de voir clairement que la réserve du Moeraske et le site Walckiers forment un ensemble, le site du Moeraske.
- La promenade verte régionale venant de la réserve du Moeraske traverse le site Walckiers pour emprunter le pont Albert au-dessus du chemin de fer et traverser le canal afin de rejoindre le domaine royal à Laeken. Actuellement, la traversée du site Walckiers n'est pas autorisée. Le site n'est ouvert au public que lors de visite guidée organisée par la CEBE (Commission Environnement de Bruxelles et Environs) qui gère cet espace semi-naturel.

■ ITINÉRAIRES CYCLABLES REGIONAUX (I.C.R.)

La carte n°5 (voies) du PRAS nous renseigne deux itinéraires Cyclables Régionaux à proximité du parc Walckiers

- Vers le Nord le ICR 5 qui se déploie le long du canal et le les ICR11A et 11B qui desservent Laeken.
- Vers les Sud l'ICR Rocade B et l'ICR 12.

7. BILAN DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES

En compléments des deux premières études préliminaires évoquées ci-avant, à savoir l'étude historique et la description actuelle du site, des études complémentaires ont été menées afin d'établir un diagnostic le plus complet possible du site en vue de son réaménagement et de son ouverture au public.

Les connaissances accumulées sur la richesse biologique et l'écologie du site (voir les documents rassemblés dans le rapport des études préliminaires) permettent d'orienter le projet de manière à respecter au mieux la valeur du site.

Deux zones écologiques se distinguent nettement sur l'ensemble du site :

- la zone boisée dans la partie haute du site est constituée d'arbres d'âge moyen supérieur à 100 ans et quelques arbres de plus de 150 ans dont un hêtre pourpre de plus ou moins 190 ans. Cette zone a été peu modifiée au moins depuis le remaniement du domaine par E. Vandermeulen entre 1861 et 1878. Ce remaniement intégra la zone du «jardin anglaise avec ses fabriques» réalisé anciennement par AA de Waalkiers entre les années 1765 et 1780. Ce milieu forestier sur sol non perturbé probablement très ancien, abrite une flore typique (par exemple *Anemone nemerosa*), mais aussi des « plantes castrales » rares comme *Corydalis solida*. La population de cette espèce au parc Waalkiers est la plus importante connue en Région de Bruxelles-Capitale. Deux zones ouvertes orientées N-S entrecoupent le boisement. L'une abrite les suintements qui alimentent la mare en bordure de la zone remblayée dans les années 1980. Deux grottes en rocallles créées à l'origine du parc se trouvent aussi dans la zone. Ces enrochements artificiels constituent un biotope particulier. La maturité du biotope forestier, la présence d'une flore vernale et castraile liée à ce milieu ancien, l'irremplaçabilité de cette biodiversité, la présence de zones ouvertes, les sources et suintements donnent donc à cette zone une grande valeur biologique qu'il y a lieu de préserver. La fragilité de ces milieux est à prendre en compte dans le contexte du réaménagement du site.

- La zone de friche dans la partie basse du site est constituée d'une mosaïque de milieux ouverts et boisés installés et maintenus par les travaux de gestion du site. Cette zone, à l'opposée de la zone boisée, a été profondément remaniée au cours des siècles jusqu'à un passé récent. En effet, rien que sur la deuxième moitié du 20^e siècle, les modifications sont nombreuses. L'étang d'origine a été comblé et toute la zone a été remblayée sur plusieurs mètres de hauteur par des terres et des déchets divers. Le site a connu une circulation intense de poids lourds reliant plusieurs zones de stockage de matériaux et de déchets de construction de même que un centre à béton. Depuis une vingtaine d'années, toute activité ayant cessé sur le site, la nature a recolonisé la zone. A l'opposé de la zone boisée, on y rencontre donc des milieux jeunes qui présentent une grande dynamique et dont la diversité biologique est encore en évolution. La variété des conditions édaphiques créée par les activités qui se sont déroulées sur le site et les apports de matériaux divers a permis aussi le développement d'une grande diversité biologique. Ces milieux jeunes et instables sont relativement faciles à créer. En général, on les considère donc de moins grande valeur biologique que des milieux matures comme les écosystèmes forestiers.

En conclusion, la réflexion sur l'aménagement du site doit prendre en compte les spécificités écologiques fondamentalement différentes de ces 2 zones du site. La partie boisée du site est la plus fragile et la plus précieuse. Les travaux doivent donc perturber au minimum cette zone. De même, la pression du public doit y rester modérée.

L'accès du public et les travaux nécessaires devront donc être concentrés dans la zone de friche plus résistante dont la dynamique écologique se fonde déjà sur les modifications successives du milieu.

De l'étude phytosanitaire de la strate arborescente présente sur le site actuel du parc Waalkiers, il ressort que l'on peut identifier trois stades de développement des arbres :

- Les arbres de + de 100 ans localisés dans la partie haute du parc (de part et d'autre du ravin et de l'ancienne perspective du « château » vers la vallée de la Senne). Ils témoignent du réaménagement paysager du domaine au cours du 19^e siècle. Les arbres les plus anciens dateraient des années 1810. Majoritairement, ces arbres présentent un état de sénescence avancée accentuée par l'envahissement du lierre pour certains et pour d'autres aussi par une présence importante de champignons lignivores.
- Les arbres entre 50 et 100 ans : résultant d'une première phase de recolonisation des zones boisées au début du 20^e siècle localisées essentiellement à la périphérie des anciennes zones boisées. Bon nombre d'entre eux sont également envahis par les lierres.
- Zones de bosquets et de boisements récents datant de la seconde période du 20^e siècle. Recolonisation des zones remblayées et du talus le long du chemin de fer à la fin des activités économiques sur le site.

Cette étude phytosanitaire fait donc apparaître que les arbres les plus vieux recensés à ce jour, ne remontent pas à la fin du XVIII^e siècle.
Parmi ces arbres on trouve un hêtre pourpre datant de +/-1814 ; deux marronniers d'indes datant de +/- 1820 et 1864 ; sept érables sycomore datant des années 1840 et 1870 ; un robinier faux acacia des années 1850.

Ces onze arbres, les plus âgés du site, présentent encore un état sanitaire satisfaisant ! Quant aux témoins prestigieux de ces jardins que furent les ormaies évoquées dans certains écrits ou présentées sur d'anciennes cartes postales, elles ont malheureusement disparues au cours du siècle dernier suite aux ravages de la maladie de l'orme.

Cette étude pourrait être étendue ultérieurement à la partie privative du parc appartenant à l'Institut de la Sainte Famille d'Helmel où certains vieux arbres sont encore visibles tant dans la partie arrière du ravin que dans la zone des cours et jardins.

L'étude phytosanitaire des arbres se conclue par une série de recommandations qui pourraient varier selon l'orientation future qui sera donnée au réaménagement du parc et en particulier à son ouverture au public.

Dans le cadre du présent réaménagement proposant l'ouverture partielle du site au public (chemin délimités et visites guidées occasionnelles) les sept arbres identifiés comme

- dangerous seront laissés en l'état et une gestion forestière sera appliquée à l'ensemble du parc, afin de préserver le développement des individus. Ce type de gestion permettra cependant le maintien du caractère sauvage des strates arbustives ou herbacées. Enfin, dans le cadre du rétablissement de la perspective visuelle vers le château, certains bosquets feront l'objet de coupes d'éclaircissement et quelques grands arbres supplémentaires seront abattus.

De l'étude de la situation existante de droit et de fait il ressort qu'aujourd'hui :

- Le PRAS nous confirme que le site du parc Waalkiers doit être considéré comme un espace vert à fonction écologique importante justifiant en cela qu'une grande partie du site soit classée. Ce classement implique également la conservation des vestiges historiques qui s'y trouvent. Le PRAS considère que le parc Waalkiers fait partie de ces zones « destinées à la conservation et à la régénération du milieu naturel de haute valeur biologique en ce qu'elles abritent des espèces animales et végétales devenues rares (sur le territoire de la Région de Bruxelles Capitale) ou qu'elles présentent une diversité biologique importante. Dans ces zones, ne sont autorisées que les actes et travaux nécessaires à la protection active ou passive du milieu naturel ou des espèces. »

- Le PRD nous renseigne que le tracé de la promenade verte régionale emprunte la partie inférieure du site depuis l'entrée côté rue Waalkiers jusqu'à la rue Zébèle Gramme. Par ailleurs, le PRD indique que le parc Waalkiers constitue un site relais dans le maillage vert. Une continuité verte est dessinée de part et d'autre du site le long de la zone du chemin de fer. Cette continuité verte englobe la réserve du Moeraske.

Du résultat des études simultanées commandées par l'IBGE et des différentes observations complémentaires faites sur le site au cours des études préliminaires, il s'avère que d'autres paramètres non négligeables seront à prendre en compte en vue du réaménagement du parc et de son ouverture au public :

- Selon l'étude socio économique, le parc Waalkiers devrait fonctionner comme un parc de proximité pouvant être utilisé à des fins pédagogiques, récréatives ou de détente. La zone d'accueil située le long de la rue Zébèle Gramme devrait permettre en particulier d'intégrer une infrastructure récréative pour des enfants de moins de quatorze ans. Cette infrastructure devrait également prévoir des espaces relativement paisibles et accueillants pour des personnes âgées. Le parc Waalkiers s'inscrit dans la suite d'un vaste ensemble d'espaces verts du maillage vert bruxellois entre Schaerbeek et Haren.
- Une attention particulière relative aux nuisances sonores devra être faite pour la zone d'accueil du parc qui se trouve dans le coin formé par la rue Zébèle Gramme, le pont Albert et la gare de formation de Schaerbeek où un dépassement de la norme sonore admissible a été constaté par des relevés récemment réalisés. Les dispositions adéquates devront être prises le cas échéant en fonction du réaménagement définitif de cette partie du parc qui restera de fait la zone la plus bruyante du site.

- Les premières analyses d'échantillons de terre, de boue et d'eau pris sur le site montrent que localement il y avait des dépassements significatifs des normes pour certaines substances polluantes! Des analyses de sol complémentaires et une étude de risque ont été réalisées ultérieurement en fonction des aménagements envisagés sur le site et de son ouverture au public. Les conclusions de ces études complémentaires indiquent qu'il n'y a pas de mesure spécifique à prendre en termes de dépollution ou d'assainissement du sol sur le site.

- D'une manière générale les zones de dépôts et de déchets devront faire l'objet d'un traitement particulier, au cas par cas tout en ayant une vue d'ensemble de la finalité du projet, tant sur le plan historique qu'environnemental ou paysager. Leur intégration dans le projet devra être justifiée par un réel intérêt dans le cadre d'un projet global cohérent et leur évacuation éventuelle devra être justifiée en regard des coûts d'évacuation, ainsi que pour des raisons de sécurité. Cette gestion des déchets devrait donc tenir compte des facteurs suivants:
 - Respect de site : étant donné la philosophie générale de respect de la valeur biologique existante du la recolonisation végétale du site, il serait irréaliste de vouloir évacuer l'ensemble des déchets apparents ! Seuls les déchets facilement accessibles et « évacuables » sans déprédatations importantes à la végétation environnante seront donc évacués.
 - Ambiances particulières : certains « déchets » ou zones de stockage devraient être conservés comme témoins de l'activité humaine passée.
 - Sécurité : la présence de ces déchets nécessiterait d'une manière générale des mesures de précaution pour la sécurité des futurs utilisateurs du parc, tant au niveau de la chute que de la toxicité. Il faudrait donc raisonnablement limiter au maximum l'accès aux zones de déchets apparents difficilement évacuables et évaluer la possibilité d'assainir les zones accessibles.
 - Anciens « édifices » : dans la partie non-classée (zone le long de la rue Zébèle Gramme), il faudrait démolir et évacuer les anciennes constructions abandonnées. Seules les anciennes fondations largement reconstruites pourraient être maintenues.
 - Une réflexion devra être menée sur l'ensemble des clôtures du site en vue de son ouverture au public. L'implantation des nouvelles clôtures périphériques devrait permettre de supprimer les intrusions illégales actuelles dans le site afin de mieux protéger les vestiges historiques de nouvelles déprédatations et d'améliorer la sécurité du parc vis à vis des jardins privatisés qui l'entourent. Certaines réfections de clôtures nécessiteront par ailleurs des interventions lourdes notamment au niveau de la stabilité du mur de soutènement des entrepôts où une intervention d'un bureau d'ingénieurs conseils en stabilité sera probablement nécessaire. D'autre part, l'implantation d'une « clôture intérieure » située de chaque côté du tronçon de la Promenade Verte Régionale devrait permettre de canaliser les cheminement à travers la partie inférieure du parc (zone en bordure du talus le long du chemin de fer) et de gérer les accès de service vers la partie historique.

De l'étude et des premiers sondages menés sur les vestiges des deux grottes par la société Lombaers & Pirlet, il ressort succinctement que :

- Les différentes analyses pétrographiques confirment que les deux grottes ont été construites à la même époque sans toutefois permettre une datation précise. Néanmoins, la comparaison avec des ouvrages similaires réalisés dans d'autres parcs laisse à penser que leur construction pourrait dater de la seconde moitié du 18^e siècle.
- La voûte de l'entrée principale de la grande grotte et l'alcôve rocallieuse destinée à abriter la statue de la vierge Marie, date très vraisemblablement de la période où la congrégation des Dames de la Sainte Famille devint propriétaire des lieux (fin 19^e ou début du 20^e siècle).
- Les sondages préliminaires ont permis de remettre à jour le troisième accès de la grande grotte de même qu'une fenêtre sur l'un des flans de celle-ci.
- Les différents dégagements des terres de remblais ont permis la remise à jour des pavages des accès et chemins intérieurs des deux grottes.
- L'ensemble de ces investigations a permis de dresser les plans des deux grottes et de faire une analyse du système constructif de celles-ci.

Les premières conclusions de l'étude des rocallieurs proposent les interventions suivantes :

- Le dégagement des terres et le remodelage des remblais aux abords des grottes
- La consolidation et la stabilisation des maçonneries
- Le traitement des sols existants
- Le traitement des armatures métalliques
- Le traitement des enduits de ciment
- La mise hors eau des fondations de la grande grotte (escalier d'accès sous eau)
- Le démontage des abris pour chauve-souris dans la grande grotte
- Le dégagement de la « terrasse haute » de la grande grotte
- Le cheminement dans la partie historique du parc devrait permettre d'aborder la grande grotte par son entrée basse, située du côté Est
- L'intervention d'un ingénieur, tant pour la stabilité de la grande grotte que pour la grotte à l'obélisque.
- Quelques recherches complémentaires : pavages désaxés, pierre surélévée, maçonneries dans le talus nord, ...

Ces dernières années, l'aménagement du tracé de la promenade verte régionale s'est poursuivi sur le territoire de la commune d'Evere, en particulier sur le tronçon longeant la zone du Moeraske et au niveau de la rue du Château pour rejoindre son tracé à l'angle des avenues du parc Waalkiers.

En préservant au mieux la biodiversité et le patrimoine historique du lieu, l'aménagement de la partie inférieure du parc permettrait le prolongement naturel de cette promenade à travers d'un espace semi naturel chargé d'histoire pour rejoindre son tracé à l'angle des avenues Zénobe Gramme et Rodenbach.

8. DESCRIPTION DU PROJET

8.1 PRISE EN COMPTE DE LA VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE

Compte tenu des études préliminaires (voir ci-avant) et des récentes directives du Cabinet, Compte tenu des réflexions de la CEBE, gestionnaire du site depuis 1985, estimant que :

- *Ouvrir complètement le site au public serait totalement regrettable sous peine de voir disparaître très rapidement la biodiversité qui s'y est réinstallée au cours des vingt dernières années, justifiant en cela son classement.*
- *Planter le tracé de la Promenade Verte Régionale dans la partie inférieure du site classé serait tout aussi dommageable pour les mêmes raisons.*
- *Vouloir profiter de cette zone verte pour y aménager une zone de détente et récréative pour les habitants du quartier est compréhensible et concevable pour autant qu'elle se cantonne à la seule partie non classée du site située en bordure de la rue Zénobe Gramme.*

On peut estimer que la valeur écologique du site est prise en compte dans les aménagements projetés, en particulier dans sa partie classée.

Le bilan des interventions projetées dans chaque zone peut se décliner comme suit :

La zone boisée située dans la partie haute du site dite « historique »

Aspects positifs des aménagements :

- Le maintien de l'interdiction de libre accès au public, excepté lors des visites guidées occasionnelles (analogie à la situation actuelle) ;
- La pose d'une nouvelle clôture d'enceinte efficace diminuant les intrusions sauvages (Passages prévus pour la petite faune) ;
- Dans la perspective historique, le remplacement de cette clôture par un fossé humide adossé à un mur courbe en gabion pour ne pas enterrer la vue tout en assurant l'inaccessibilité à cette partie du site
- L'abattage des sujets envahissant la prairie dans la perspective sur le château (y compris l'écran de peupliers et la haie de taurier-ceise en limite de la propriété de la Sainte Famille d'Helmet)
- Le déblai superficiel de cette même prairie pour retrouver un profil concave et les sols d'origine (le profil convexe actuel provient de l'étalement de terres exogènes) ;
- L'acquisition de la tête du vallon humide et du pourtour (0,5 ha) permettant une gestion « écologique » de l'endroit (actuellement dépôt de déchets verts et prolifération de Fallopia Japonica).
- Le déplacement (mise en lumière), l'élargissement et l'abaissement de la mare (- 1,60 m correspondant au niveau de l'étang du 19^e siècle et donc dynamisation de l'hydraulique) pour améliorer son fonctionnement biologique ;
- La création d'un fossé humide au pied du mur de gabion face aux grottes.

Aspects négatifs des aménagements :

- La stabilisation des grottes qui va perturber la flore et la petite faune qui y trouve abri même si des précautions seront prises (par exemple mise de coté de moellons sur lequel une flore intéressante trouve refuge) ;
- Les travaux de terrassement et de construction nécessaires à la réalisation des murs de soutènement en gabions
- Les déblais en contrebas de la grande grotte selon la topographie d'origine.

Aspect discutable des aménagements :

- Abattage pour raison de sécurité de quelques grands arbres sénessent avec maintien du bois mort.

La zone médiane du site constituée des bosquets et prairies de fauchesAspects positifs des aménagements :

- Le maintien de l'équilibre entre les zones ouvertes et boisées (Interventions régulières effectuées actuellement dans le cadre de la gestion actuelle du site pour contrôler l'enrhâvement des zones ouvertes).
- La mise en place d'un ensemble d'aménagements visant à limiter la pression sur cette partie du site dans le contexte de son ouverture au public. A savoir:
 - o L'aménagement d'une zone de haute accessibilité formée par la promenade verte et ses abords immédiats où seront concentrés les usagers qui traverseront le site (Environ 7% de la superficie du site)
 - o L'aménagement d'une zone de quiétude où aucun travaux n'y équipement n'est envisagé (Environ 16% de la superficie totale du site). L'accès n'y est pas encouragé et se limite à quelques ouvertures discrètes accompagnées d'un message au public demandant le respect des lieux.
 - o L'aménagement d'une zone d'accès interdit pour faire tampon entre la plaine de jeux et la zone de quiétude (+/- 4% de la superficie totale du site). Cette zone encombrée de détritus assura la continuité d'un couloir écologique entre la zone historique et le talus boisé le long des voies du chemin de fer.

La zone de friche située dans la partie non classée (côté rue Zénobe Gramme)Aspects positifs des aménagements :

- Démolition et évacuation de l'ensemble des constructions et détritus de tout type présents dans cette zone ;
- Le maintien d'une zone tampon en bordure de la zone classée et d'un juste équilibre entre les zones ouvertes et boisées sur le restant de la zone
- L'utilisation de matériaux percolant pour la réalisation des cheminements (gravier et/ou écorces) et des aires de sécurité autour des jeux (copeaux de bois)
- La concentration des différentes activités ludiques dans la partie non classée (Environ 10,5% de la superficie totale du site) limitant de la sorte la pression sur les autres parties plus sensibles du site.
- L'aménagement d'un local de gardiennage pour assurer la surveillance du site.

Aspects négatifs des aménagements :

- L'ouverture de la zone au public qui exercera une forte pression et un dérangement inévitable pour la faune et de la flore.
- Les travaux d'infrastructure et d'équipement concentrés sur une surface réduite mais dans un milieu qui réagit bien à de telles perturbations

Aspects négatifs des aménagements :

- L'ouverture au public de cette partie du site qui va exercer une pression et un dérangement de la faune et de la flore malgré les aménagements différenciés ;
- Les travaux d'infrastructure et d'abattage d'arbres nécessaires à l'implantation de la promenade verte même s'ils sont concentrés dans un milieu qui réagit bien à de telles perturbations.

8.2 ARBRES A ABATTRE

Hormis certains travaux résultant de la gestion présente ou future du site comme :

- L'éclaircissement du manteau des bosquets existants ;
- L'entretien des trouées pour maintenir une luminosité suffisante ;
- L'extension de certaines zones de prairies pour maintenir la biodiversité du site;

L'aménagement proposé dans le cadre de la présente demande de permis d'urbanisme nécessitera l'abattage d'une centaine d'arbres de tailles diverses. Les tableaux ci-après reprennent la liste et les caractéristiques des arbres à abattre. La dimensionnement des couronnes est difficile à estimer de part leurs imbrications informelles au sein du manteau des massifs boisés ou des bosquets

Excepté certains vieux arbres situés dans la partie 'historique' du site dont l'âge estimé peut varier entre 80 et 120 ans (arbres N°36, 39, 40, 43, 44, 45, 67, 68, 69, 70 et 71), la majorité des arbres à abattre proviennent d'une colonisation spontanée du site s'échelonnant entre 10 et 35ans.

Dans la partie haute du parc, dite historique, les abattages se justifient en raison de:

- La dangerosité de certains vieux arbres selon l'étude sanitaire effectuée par Aliwen (concerne les arbres N°44, 45, 67, 68, 69, 70 et 71)
 - La réouverture de la perspective paysagère du parc de l'ancien domaine Walckiers (concerne les arbres N° 24 à 27 et 34 à 60, de même que les récents petits arbres fruitiers N°61 à 66)
- Par ailleurs, l'écran formé par la vingtaine de peupliers d'Italie (N°77) et le massif de laurier cerise, implanté sur la limite de la propriété de l'institut de la Sainte Famille de Helmet, sera également supprimé avec l'accord des propriétaires pour rétablir cette ancienne perspective historique.

Dans la partie basse du site, les abattages résultent des travaux envisagés dans le cadre du tracé de la promenade verte et de l'aménagement de ses abords ou pour l'aménagement de la zone d'accueil située en bordure de la rue Zénobe Gramme. A savoir :

- Réalisation du tracé de la Promenade Verte Régionale et de ses abords
 - (Concerne les arbres N° 1 à 4, 32 et 33)
- Extension des zones de prairie
 - (Concerne les arbres N° 22, 23 et 72 à 76)
- Travaux de terrassements et de mise en œuvre de gabions pour l'agrandissement de la mare et le dégagement des abords de la grande grotte
 - (Concerne les arbres N°5 à 21)
- Aménagement des aires de jeux de la zone d'accueil
 - (Concerne les arbres N° 28, 29, 30 et 31)

N° REF.	DENOMINATION DES ARBRES A ABATTRE	1. Zone promenade verte et zone d'accueil	Circonference tronc	Hauteur arbre
1	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore)	75 cm	10-12m	
2	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore)	85 cm	10-12m	
3	Salix sp. (Saulie Blanc ou Marsault)	60 cm	8-10m	
4	Salix sp. (Saulie Blanc ou Marsault)	70 cm	8-10m	
5	Salix sp. (Saulie Blanc ou Marsault)	55cm	8-10m	
6	Salix sp. (Saulie Blanc ou Marsault)	60cm	8-10m	
7	Salix sp. (Saulie Blanc ou Marsault)	50cm	6-8m	
8	Salix alba (Saulie blanc) taillé en étaïard	90cm	2-4m	
9	Salix alba (Saulie blanc) taillé en étaïard	65cm	2-4m	
10	Salix alba (Saulie blanc) taillé en étaïard	145cm	2-4m	
11	Salix alba (Saulie blanc)	60cm	12-15m	
12	Salix sp. (Saulie blanc ou Marsault) Cépée 3-4Troncs	<40cm	4-6m	
13	Salix sp. (Saulie blanc ou Marsault) Cépée 3-4Troncs	<40cm	4-6m	
14	Corylus avellana (Noisetier) Cépée	<40cm	4-6m	
15	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore)	75 cm	10-12m	
16	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore)	80cm	10-12m	
17	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore) 2Troncs	105 & 110cm	12-15m	
18	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore)	60 cm	8-10m	
19	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore)	60 cm	8-10m	
20	Salix sp. (Saulie Blanc ou Marsault)	45cm	8-10m	
21	Salix sp. (Saulie Blanc ou Marsault) 2Troncs	40 & 45cm	8-10m	
22	Fraxinus excelsior (Frêne commun) 2Troncs	45 & 50cm	8-10m	
23	Fraxinus excelsior (Frêne commun) 3Troncs	35 & 40 & 55cm	8-10m	
24	Betula pendula (Bouleau commun)	55cm	10-12m	
25	Betula pendula (Bouleau commun)	55cm	10-12m	
26	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore) 2Troncs	50 & 55cm	10-12m	
27	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore)	80 cm	10-12m	
28	Salix sp. (Saulie blanc ou Marsault) Cépée 5-6Troncs	<20cm	2-3m	
29	Salix sp. (Saulie blanc ou Marsault) 2-3Troncs	25 & 35 & 50cm	8-10m	
30	Salix sp. (Saulie blanc ou Marsault) 2-3Troncs	25 & 35 & 45cm	8-10m	
31	Salix sp. (Saulie blanc ou Marsault) 2-3Troncs	25 & 40 & 55cm	8-10m	
32	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore)	75 cm	6-8m	
33	Fraxinus excelsior (Frêne commun) 2Troncs	40 & 135cm	6-8m	
72	Salix sp. (Saulie Blanc ou Marsault) 2Troncs	100 & 120cm	12-15m	
73	Salix sp. (Saulie Blanc ou Marsault) 2Troncs	95 & 100cm	12-15m	
74	Salix sp. (Saulie Blanc ou Marsault) 2Troncs	85 & 135cm	10-15m	
75	Salix sp. (Saulie Blanc ou Marsault)	125cm	12-15m	
76	Salix sp. (Saulie Blanc ou Marsault)	65cm	10-12m	

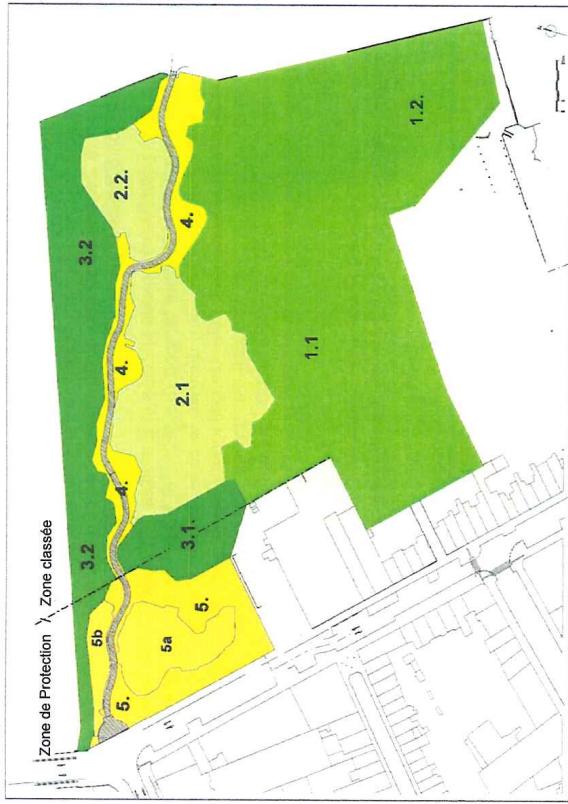
Après travaux, de nouvelles plantations d'arbres et d'arbustes seront réalisées aux abords de la nouvelle mare et de la grande grotte en vue de restaurer les bosquets existants
(Erable sycomore, Frêne commun, Merisiers, Saule marsault et Saule cendré, Coudrier)

De nouvelles plantations d'arbres seront également effectuées dans la zone d'accueil en vue de compléter les groupes d'arbres déjà présents en bordure de la rue Zénobe Gramme (Erables sycomore, Frêne commun, Merisiers).
Un Frêne « doré » (Fraxinus excelsior 'Japidea') sous forme de cépée à plusieurs troncs sera planté devant l'entrée du parc située dans l'axe de la rue Rodenbach.

N° REF.	DÉNOMINATION DES ARBRES A ABATTRE	Circonference tronc	Hauteur arbre
2. Zone historique			
34	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore)	125cm	20-25m
35	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore)	90 cm	20-25m
36	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore)	150cm	15-20
37	Fraxinus excelsior (Frêne commun)	125cm	20-25m
38	Fraxinus excelsior (Frêne commun)	130cm	20-25m
39	Robinia pseudoacacia (Robinier faux-acacia)	160cm	20-25m
40	Fraxinus excelsior (Frêne commun)	170cm	15-20
41	Salix sp. (Saule Blanc ou Marsault)	70cm	8-10m
42	Salix sp. (Saule Blanc ou Marsault) 2Troncs	90 & 165cm	15-20m
43	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore)	155cm	15-20m
44	Robinia pseudoacacia (Robinier faux-acacia)	235cm	20-25m
45	Robinia pseudoacacia (Robinier faux-acacia)	250cm	20-25m
46	Robinia pseudoacacia (Robinier faux-acacia)	105cm	15-20m
47	Robinia pseudoacacia (Robinier faux-acacia)	90cm	15-20m
48	Robinia pseudoacacia (Robinier faux-acacia)	150cm	15-20m
49	Robinia pseudoacacia (Robinier faux-acacia)	100cm	15-20m
50	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore)	80cm	15-20m
51	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore)	80cm	15-20m
52	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore)	65cm	15-20m
53	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore)	65cm	15-20m
54	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore)	80cm	15-20m
55	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore)	50cm	15-20m
56	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore)	65cm	15-20m
57	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore)	80cm	15-20m
58	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore)	50cm	15-20m
59	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore)	65cm	15-20m
60	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore)	110cm	15-20m
61	Prunus Variété fruitière (Cerisier prunier,...)	50cm	4-6m
62	Prunus Variété fruitière (Cerisier prunier,...)	35cm	4-6m
63	Prunus Variété fruitière (Cerisier prunier,...)	40cm	4-6m
64	Malus Variété fruitière (Pommier...)	35cm	4-6m
65	Prunus Variété fruitière (Cerisier prunier,...)	85cm	4-6m
66	Prunus Variété fruitière (Cerisier prunier,...)	65cm	4-6m
67	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore)	205cm	20-25m
68	Aesculus hippocastaneum (Marronnier d'Inde)	245cm	20-25m
69	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore)	200cm	20-25m
70	Acer pseudoplatanus (Erable sycomore)	195cm	15-20m
71	Fraxinus excelsior (Frêne commun)	220cm	20-25m

8.3 SUBDIVISION DU PARC EN ZONES SPECIFIQUES

		m²	%
1.1.	Zone historique initiale (non accessible hors visite guidée)	20,750	40
1.2.	Zone historique – extension (non accessible hors visite)	4,600	9
2.1.	Zones de quiétude médiane (libre accès limité)	6,145	12
2.2.	Zone de quiétude côté talus (libre accès limité)	2,135	4
3.1.	Zone Tampon (non accessible)	1,920	4
3.2.	Zone Talus en bordure SNCB (non accessible)	7,000	13,5
4.	Zone Promenade Verte Régionale (libre accès)	3,430	7
5.	Zone d'accueil côté rue Z. Gramme (libre accès)	5,420	10,5
5.a.	Aire de jeux pour enfants	1715 m²	
5.b.	Aire de jeux pour adolescents	525 m²	
<i>total</i>		51,400	100



En conclusion, le réaménagement du parc Walckiers propose que :

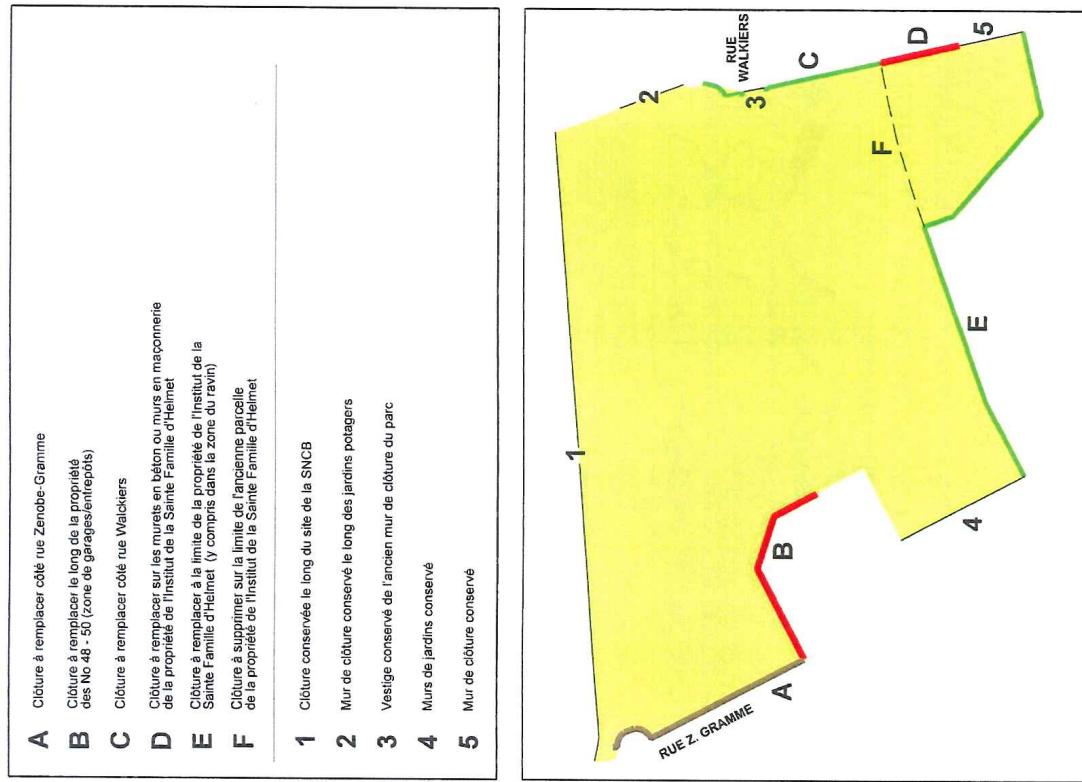
- 2/3 de la superficie soit protégée et inaccessible au grand public (sauf visites accompagnées occasionnelles)
- 1/6 de la superficie soit consacrée à deux zones de quiétude (accessibilité réduite)

- 1/6 de la superficie soit consacrée au tracé de la Promenade Verte Régionale et à une zone d'accueil située en bordure de l'avenue Z. Gramme (aires de détente et récréative pour les habitants du quartier)

DÉLIMITATIONS PROPOSÉES POUR LES DIFFERENTES ZONES DU PARC

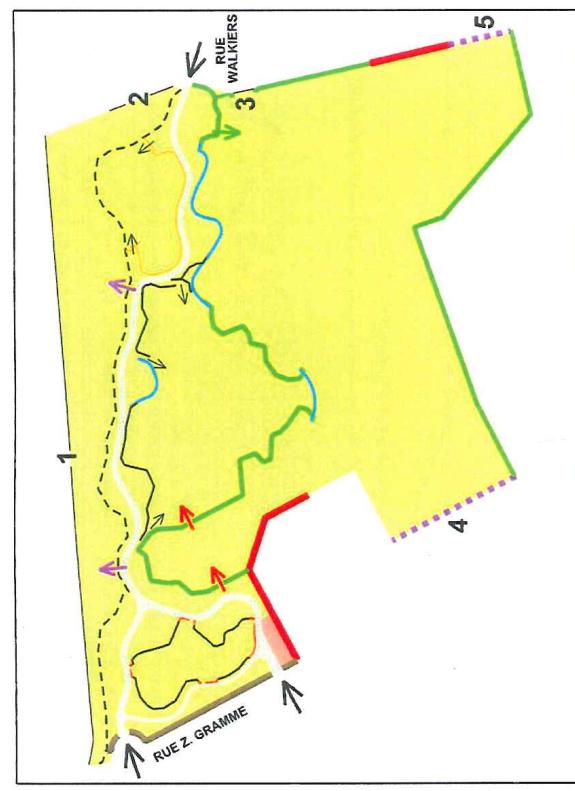
- Les trois accès du parc sont équipés d'un portail à double vantaux (largeur 3 m ; hauteur : 2,5m) permettant une fermeture complète du parc.
Chaque portail est délimité latéralement par deux colonnes en gabions constituées de paniers métalliques en treillis rigide remplis de moellons de grès équarris.
- Des panneaux en caillebots métalliques galvanisés (mailles +/- 6,5x6,5cm) sur muret en béton délimitent la zone d'accueil le long de la rue Z. Gramme et clôturent le site le long de la rue Walckiers (hauteurs : caillebots +/- 2m et muret béton +/- 0,5m)
- Des panneaux en treillis soudés plastifiés à mailles verticales plus larges délimitent la zone historique tant du côté du parc que du côté de l'Institut de la Sainte Famille (hauteur : +/- 2m et +/-2,4m). Des panneaux du même type (+/-2m) sont placés sur les murets moyens de la zone d'entrepot et des garages. Des panneaux similaires de hauteur réduite (h+/-1m) sont placés comme rehausse des murs des fonds des jardins privés (côté Zénobe Gramme) et de certains murs de clôture de l'Institut de la Sainte Famille (côté Walckiers)
- Un grillage galvanisé à noeuds spiraliés et à mailles dégressives délimite la zone du talus du chemin de fer et la zone tampon (hauteur : +/-1,8m) Un grillage du même type mais d'une hauteur réduite (+/- 0,8m) délimite la zone de quiétude médiane du cheminement de la promenade verte régionale. Un grillage du même type est utilisé pour délimiter les zones de jeux de la zone d'accueil. Au niveau des quatre accès cardinaux de l'aire de jeux pour enfants (5a), ce type clôture est remplacé par une petite palissade en bois ajourée intégrant les portillons d'accès.
- Une barrière en châtaignier de type "champêtre" délimite la deuxième zone de quiétude (prairie de fauche) à proximité de l'entrée rue Walckiers, au nord de la promenade verte, côté talus SNCB.
- Les portails de service à l'intérieur du site (simple ou double) sont constitués d'un cadre tubulaire et d'un panneau en treillis soudé plastifié.
- L'ensemble des clôtures mises en œuvre à l'intérieur du site s'intègre au relief du sol, aux arbres et aux arbisseaux existants. Ces clôtures sont suffisamment en retrait des chemins pour être facilement dissimulées par la végétation environnante. Des ouvertures appropriées sont aménagées régulièrement pour permettre la libre circulation de la petite faune.
Une attention particulière sera portée au moment de l'exécution des travaux pour l'intégration du raccord des clôtures avec la grande grotte et les abords de la nouvelle mare.

SITUATION EXISTANTE DES CLÔTURES DU PARC



TYPES DE DELIMITATIONS PROPOSEES POUR LES DIFFERENTES ZONES DU PARC

	Grille en caillebotis galvanisé (h= 2,00m) sur mur en béton (H=0,50m)	— 1 — Clôture conservée le long du site de la SNCF
	Grille en caillebotis galvanisé à noeuds spiraleés (H=0,80m)	— 2 — Mur de clôture conservé le long des jardins potagers
	Barrière champêtre en châtaignier (H=1,20m)	— 3 — Vestige de l'ancien mur de clôture conservé
	Paliade en bois (h=0,80m), accès à l'aire de jeux	— 4 — Mur de jardin conservé
	Panneau en treillis soudues plastifiées de feutre kaki (H=2,00m)	— 5 — Mur de clôture conservé
	Panneau en treillis soudues plastifiées de feutre kaki (H=2,40m) sur mur mitoyen (H=1,00m)	→ Accès promenade verte et parc Walkiers
	Gabion + fossé	→ Accès zone historique
		Kiosque gardiennage + local entretien
		→ Accès service (carrossable)
		→ Passages vers zones de quiétude
		→ Accès service zone "talus de chemin de fer"



8.4 DÉLIMITATIONS PROPOSÉES POUR LES TROIS ZONES DU PARC

L'ensemble des clôtures qui seront placées à l'intérieur du site s'intégreront au relief du sol, aux arbres et aux arbisseaux existants. Elles seront suffisamment en retrait des chemins pour être facilement dissimulées par la végétation environnante. Des ouvertures appropriées y seront aménagées régulièrement pour permettre la libre circulation de la petite faune. Les trois accès du parc seront équipés des portails qui permettront, le cas échéant, sa fermeture complète dès la tombée de la nuit.

Des panneaux en treillis soudés plastifiés à mailles rectangulaires verticales délimiteront la zone historique, son extension du côté de l'Institut de la Sainte Famille et la limite du parc le long de la rue Walkiers (hauteur +/- 4m).

Des panneaux du même type seront également placés sur les murets mitoyens de la zone d'entrepôt et des garages de la rue Zénoe Gramme (hauteur +/- 2m).

Les portails de service à l'intérieur du site (simple ou double / hauteur +/- 2,4m) seront constitués d'un cadre tubulaire et d'un panneau en treillis soudé identique.



Un grillage galvanisé à noeuds spiraleés

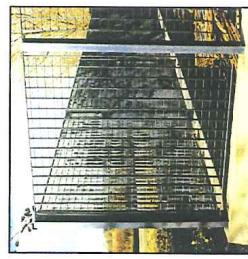
Ce type de grillage à mailles dégressives délimitera la zone du talus du chemin de fer (hauteur : +/- 1,8m) Un grillage du même type mais d'une hauteur réduite (+/- 0,8m) sera utilisé pour délimiter l'aire de liberté pour chiens et l'aire de jeux de la zone d'accueil. Au niveau des quatre accès cardinaux de l'aire de jeux, ce type clôture sera remplacé par une petite palissade en bois ajourée intégrant les portillons d'accès (voir descriptif jeux)



Des barrières champêtres

Délimitation particulière de la petite zone de quiétude (prairie de fauche) (Barrière champêtre en châtaignier)

Hauteur 1,2 m



Des panneaux en caillebotis métallique galvanisé

(mailles +/- 6,5x6,5 cm) placés sur des murets en béton délimiteront la zone d'accueil le long de la rue Z. Gramme et (hauteurs : caillebotis +/- 2m et muret béton +/- 0,5m). Les deux accès du parc situés rue Zénoe Gramme seront équipés d'un portail à double vantail (largeur 3 m ; hauteur : 2,5m). Ils seront constitués d'un cadre métallique et de panneaux en caillebotis métallique galvanisé (voir croquis ci-après) Chaque portail sera délimité latéralement par deux pilastres en gabions constituées de paniers métalliques en treillis rigide remplis de moellons de grès équarris.